

**Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017**

**Faculté de Médecine Toulouse
Purpan**

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 octobre 2016

Délibération 2016/10/CFVU-69

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35

*Vu l'avis favorable en date du 16 juin 2016 du Conseil de Faculté de Médecine
Toulouse Purpan*

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des
Connaissances 2016-2017 des diplômes de la Faculté de Médecine Toulouse Purpan
(document joint) :

- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 2^{ème} année
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3^{ème} année
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 1^{ère} année
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 2^{ème} année
- Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales 3^{ème} année

Toulouse le 21 octobre 2016

Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0